

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Présents : GIROUD Pierre, BRECHARD Lionel, BRULAS Kathelyne, CHAUSSE Patrick, DANCETTE Jean-Pierre, FARGE Christiane, RICHARD Anouck, TIREL Hélène, VELUIRE Pascal, VENET Marc et ZOTIER Pauline.

Absents excusés ayant donné pouvoir : GODON Virginie, FOREST Alain, MORALES Grégory

Secrétaire de séance : ZOTIER Pauline.

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à 12 voix « Pour » et 1 abstention.

1 - Budgets Primitifs 2015

Mme Farge présente les budgets primitifs 2015 qui sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal et qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Budget Communal

Fonctionnement	552 191.00€
Investissement	1 033 286.06€

Budget Assainissement

Exploitation	52.769.00€
Investissement	78.533.00€

Budget Eau

Exploitation	57.352.00€
Investissement	80.860.00€

Budget Lotissement 247.668.40€

2 - Accessibilité

Monsieur Le Maire présente le pouvoir de police du maire sur les établissements recevant du public (ERP). « Art. R 123-46 du Code de la construction et de l'habitation – Le Maire autorise l'ouverture d'un ERP par arrêté pris après avis de la commission de sécurité et d'accessibilité »

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été complétée par l'ordonnance du 26 septembre 2014.

Ce nouveau texte officiel met en place un nouveau dispositif réglementaire : l'agenda d'accessibilité programmée et accorde un nouveau délai, jusqu'au 27 septembre 2015, pour engager la mise en accessibilité des commerces et autres établissements recevant du public.

Cet aménagement dans le temps est accordé en contrepartie d'un engagement formel du propriétaire exploitant d'un ERP de procéder aux travaux de mise en accessibilité nécessaires dans un délai d'un maximum 3 ans.

Toute l'information officielle sur www.accessibilite.gouv.fr

Monsieur VELUIRE Pascal informe le Conseil Municipal qu'une commission sur l'accessibilité a été constituée au sein de la Communauté de Commune de Balbigny ; composée des membres de la commission voirie.

Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal vont lister et réfléchir aux aménagements nécessaires sur la commune.

3 – Questions diverses

- Interroger le STD Feurs pour réduire la vitesse en provenance de Feurs via Epercieux St Paul.
- Bulletin municipal, l'impression est confié à XTREME avec pour objectif une distribution mi-mai.

Fin de la séance à 21 heures 45.

Le Maire,
Pierre GIROUD

